

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2024, le 17 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 12/09/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 12/09/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

2024/088 – Camping - Bloc sanitaire vert - Réhabilitation

Mme le Maire expose que dans le cadre de la nouvelle délégation de services publics du camping, il conviendrait de procéder à des travaux de réhabilitation du bloc sanitaire vert du camping. Ces travaux permettraient ainsi de moderniser ce bloc sanitaire, de l'adapter à l'accueil des personnes à mobilité réduite et d'améliorer le système de production d'eau chaude.

L'enveloppe financière de ces travaux est estimée à 100 000 € hors taxes.

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation du bloc sanitaire vert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager des travaux de réhabilitation du bloc sanitaire vert du camping ;
- d'engager une mission de maître d'oeuvre pour cette opération ;
- d'inscrire les crédits au budget primitif du camping de l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/09/2024

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance

M. GODREAU Bruno